

COHESION SOCIALE – LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS - CPAS

- maintenir voire renforcer les services publics sociaux existants et ses divers partenariats entre le CPAS et autres structures ou asbl œuvrant dans les thématiques sociales et médicales,
- revaloriser les salaires ainsi qu'augmenter globalement les moyens structurels des services spécifiques à l'action sociale pour engager plus de personnel et permettre une augmentation des chèques repas du personnel,
- tendre vers une logique d'accompagnement plutôt que celle de la sanction (notamment dans le projet individualisé d'intégration sociale – piis)
- prévoir un service mobile renforcé pour subvenir aux besoins concrets des aînés et de la population en perte d'autonomie,
- maintien du taxi social, combiné avec un partenariat conventionnel avec les taxis locaux afin de répondre aux demandes urgentes ou accrues des personnes en difficultés,
- rendre plus accueillant et sécurisant le lieu de la réception des colis alimentaires pour garantir une meilleure dignité humaine,
- favoriser le développement de toutes opérations de solidarité,
- mise en œuvre d'une antenne de centre de planning familial, en partenariat avec les structures ou associations médicales ou paramédicales existantes sur l'entité d'Enghien et de la région,
- mise en œuvre d'un lieu d'accueil sécurisé et structurel pour les femmes victimes de violences conjugales, combinant les services professionnels de chaque composante traitant de ces thématiques spécifiques,
- renforcer la coopération entre le CPAS, la cohésion sociale, les éducateurs et tous les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse afin de créer un lien étroit composé d'aides et d'accompagnement pluridisciplinaire et intersectoriel autour des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés, pour les soutenir dans leur transition vers l'âge adulte,
- favoriser l'élaboration d'un plan drogue avec l'ensemble des opérateurs institutionnels et associatifs locaux et supra-locaux afin d'initier une politique de collaboration entre secteurs socio-médicaux pour des actions à mener sur le terrain local,
- favoriser la médiation animale et/ou permettre aux résidents de garder auprès d'eux un animal de compagnie au sein du Home St Nicolas,
- prévoir plus de places au sein de la crèche du CPAS